

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LE BUDGET INITIAL 2021**

**L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 18  
DECEMBRE 2020,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**PRESENTATION DU PROJET**

Vu la présentation de Monsieur l'Administrateur Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 832,42 ETPT sous plafond et 610,01 ETPT hors plafond
- 339 936 924 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 238 865 937 € personnel
  - 54 287 509 € fonctionnement
  - 46 783 478 € investissement
- 322 973 791 € de crédits de paiement dont :
  - 238 865 937 € personnel
  - 53 184 671 € fonctionnement
  - 30 923 183 € investissement
- 311 551 210 € de recettes
- - 11 422 581 € de solde budgétaire (déficit)

## Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 12 232 129 € de variation de trésorerie
- 4 625 703 € de résultat patrimonial
- 11 689 910 € de capacité d'autofinancement
- - 9 974 165 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 71

Votes : 42

Pour : 37

Contre : 2

Abstentions : 3

**L'Administrateur Provisoire,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA  
DELIBERATION A DISTANCE 2020-12-18-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*